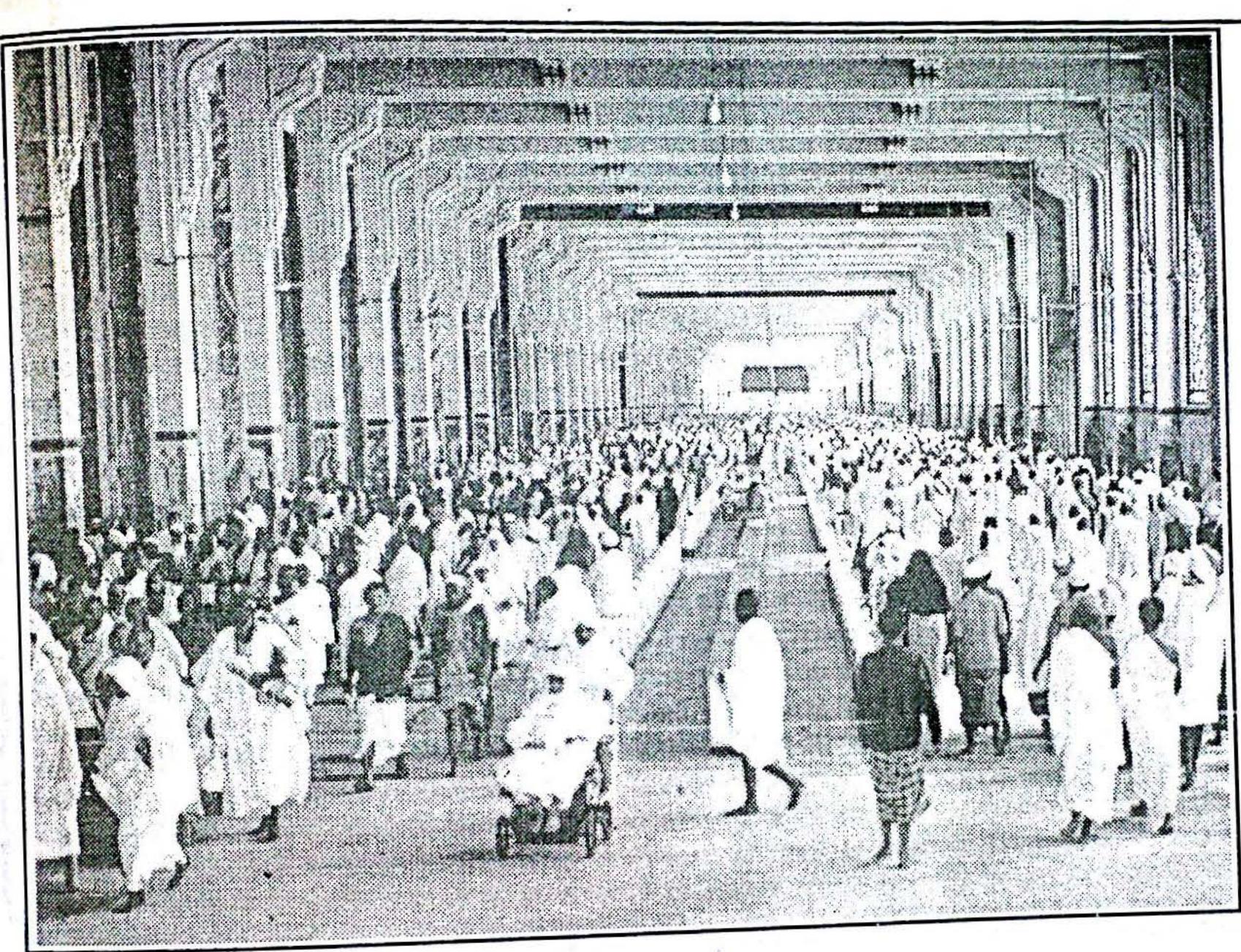
## MAI **JUIN 97** N°015 ·

## Bimestriel Islamique de Formation et d'Informations Générales

Burkina Faso: 200 F CFA — UEMOA : 250 F CFA - Afrique 350 CFA / US \$ 1 - Europe DOM, TOM 5 FF Amérique, Asie, Océanie US \$ 2

"Que tous ceux qui m'écoutent transmettent le message à d'autres et ceux-là à d'autres encore ; et que les derniers puissent le comprendre mieux que ceux qui m'écoutent directement" (Hadith)



- •A qui la faute du grand échec?
- Les carnets secrets du pèlerinage 🖼

ISLAM ET LAICITÉ P.6
La laicité, ennemi de la réligion?

O Histoire de la laicité P.8

La télévsion et nos enfants P.

Fila philosophie des mois sacrés en islam



## HIDITO

# Le sens de la responsabilité

omment être responsable dans ses actes et agissements dans ce monde dépourvu de foi et de morale? C'est sans nul doute là une équation tenace pour bon nombre d'individus.

A tout niveau du substrat social, l'individu à un acte à accomplir, une attitude à adopter, une idée à exprimer, le dégré de sincérité et de courage qu'on y mettra, montrera notre dégré de responsabilité.

Aussi, l'homme politique, l'éducateur, le chef de famille, l'étuditiant, l'épouse, le fonctionnaire, le veinard etc... ont chacun à divers dégrés, leur dose de responsabilité. L'Asbument-ils pleinement et sincèrement?

Au regard de l'évolution actuelle et au travers des comportements humains, l'on est en droit de croire que le sens de la responsabilité manque à beaucoup d'individus .....le politicien qui ment, le syndicaliste .....l'étudiant "gazeur", l'épouse infidèle, le fonctionnaire népotiste, etc... sont tous irresponsables.

Tout simplement parce que leurs actes ne sont pas en conformité avec leurs responsabilités. L'Islam, civilisation et code de vie, s'il en était encore besoin de le présenter; a donné un sens à toutes nos actions. En privé comme en public, en

solitaire ou dans la collectivité, la nuit comme le jour, petite ou grande, le musulman sait que Dieu le surveille et l'interrogera sur tous ses actes, aussi il y met du sien. Il devient perfectionniste en amont comme en aval, il se rappelle cette parole hautement symbolique du prophète Mohammad (SAW): "chacun d'entre vous est Berger et chacun sera interrogé à propos de la gestion de sa bergerie". Imaginons un peu que nos hommes politiques aient le sens de la responsabilité! Ils nous éviteraient les devises ethnice-tribales, la corruption et les détournements de deniers publics. Ils traceraient alors pour leurs peuples les pourtours et centours d'une société de justice, de solidarité et de progrès.

Imaginons que les élèves, les étudiants, les travailleurs, les chefs de famille, les religieux, les opérateurs économiques assument leur part de responsabilité que ne verrons-nous pas surgir comme vertus et qualités ? toute société ne vaut que par la qualité des hommes et femmes de qui la composent.

En un mot, il faut placer la société sur l'orbitre du XXIe siècle, le siècle de tous les défis. Le sens de la responsabilité nous y aiderait beaucoup.

L'APPEL

### ABONNENENT

### ABONNEMENTS ANNUELS

Simple -

Burkina Faso: 1 500 F Afrique de l'Ouest: 2 000 F Autres pays: 3 000 F Soutien: 3 000 FCFA ou plus

#### BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom et Prénoms: Adresse complète: Ville:

Pays Type d'abonnement :

simple 🗀

soutien 🖵

Mode de paiement:

Espèce 🗆 Mandat

THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T

Montant:

the same of the sa the state of the second second

## HADJ 97

## A qui la faute du grand échec?

Dour la seconde année consécutive, le gouvernement burkinabé a présidé à la commission d'organisation du oèlerinage à la Mecque. En 1996 et pour une première surtout, son action avait été salué par beaucoup de musulmans et surtout par les pèlerins de cette édition dont nous avions relayé la voix dans notre numéro de juillet-août 1996. Malgré quelques ratées et les querelles d'intérêt ou de leadership qui avaient entachés l'organisation du Hadj 96, le travail abattu par les membres de la commission avait tranché avec la pagaille et la honte des années précédentes. Les pèlerins avaient été les premiers à se féliciter de ce succès.

Pour 1997 on s'attendait à une meilleure moisson d'autant plus que la CNOPM 97. disposait déjà du capital de 1996 pour améliorer les choses.

D'ailleurs, la commission semblait confiante en ses capacités à conduire seule les choses, ce qu'on peut constater dans certaines dispositions telle que la réduction drastique du nombre de délégués des associations islamiques (un seul délégué par association) contre 5 à 10 délégués pour les deux ministères impliqués.

Les musulmans n'ont d'ailleurs rien trouvé à redire face à cette tentative de mise à l'écart progressive même pas les responsables des associations qui ont été représentées au sein de la CNOPM. Plusieurs de ces responsables (anciens organisateurs du pèlerinage) préfèrent jouer toujours à la carte des intérêts égoïstes que de lutter

pour les intérêts de la communauté musulmane.

En acceptant d'être minoritaire dans la gestion d'une affaire que tout le monde considère comme la leur, les associations islamiques portent une part de responsabilité dans l'échec cinglant enregistré dans l'organisation du Hadj 97.

C'est connu. De l'avis de la majorité des pèlerins, le Hadj 97 a été un véritable calvaire. Au lieu d'être le sauveur des pèlerins, la CNOPM leur a fait voir de toutes les couleurs. De Ouaga à Djeddah, de Djeddah à Madinah, de Madinah à Makkat et de Makkat à Djeddah pour le retour au pays, le Délégué Général au Hadj 97 a étalé ses limites organisationnelles.

Du début à la fin du voyage, les problèmes pour cette année ont été légion. Cafouillage dans la distribution des passeports et la programmation des vols au départ de Ouaga, blocage inadmissible des pèlerins à l'aéroport de Djeddah par manque de chèques de taxe aéroport et de transport intérieur, absence intolérable de chèque pécule; pagaille lors des différents embarquement dans les cars, cafouillage monstrueux dans l'organisation du départ des différents vols de retour et pour en ajouter à la frustration la paresse voire l'indifférence de certains délégués face aux problèmes des pèlerins. Ce ne sont là qu'égrainés quelques grains du long chapelet de difficultés rencontrées par la délégation burkinabé au Hadj 97.

Pour quiconque a le souci de l'intérêt de l'islam et des musulmans on ne pouvait

qu'être révolté face à cette caphonie planifié. On comprend alors pourquoi beaucoup de responsables de la Communauté islamique ayant surtout été du voyage de cette année, tirent à boulets rouges depuis leur retour sur la CNOPM 97 et ses responsables. Dans leur colère, ses responsables musulmans réclament tous la restitution pure et simple du pèlerinage aux associations islamiques.

Si on ne peut nier le bien fondé d'un tel appel, avouons tout de même qu'il vient un peu tard. Tard parce que le mal à déjà eu lieu; tard surtout parce qu'au moment où il fallait avoir le courage de revendiquer une telle chose, les associations islamiques à l'exception du CERFI et de l'AEEMB préféré la voie de la facilité. On se rappelle encore les félicitations anticipées des associations islamiques à l'endroit du gouvernement lors de la rencontre de décembre 1995 au cours de laquelle, le ministre de l'Administration territoriale avait annoncé la décision du gouvernement de prendre en main l'organisation du Hadj. Seul le CERFI et l'AEEMB avaient mesuré leurs éloges estimant que le pèlerinage quoi que l'on puisse dire, était d'abord une affaire islamique.

Aujourd'hui et devant l'échec, les associations islamiques sont presque toutes unanimes sur le fait que l'organisation du pèlerinage est, et restera leur travail. Il faut saluer la prise de conscience et surtout le courage d'avoir osé revendiquer ce qu'elles avaient donné sans réfléchir, ce qu'elles avaient perdu par leur propre faute.

## LE saviez-vous

La Douane burkinabé exagère

Après voir souffert du feu de Mina et de la mauvaise organisation du Hadj, les pèlerins burkinabé a leur arrivée au pays ont du subir une autre épreuve. Celle de la Douane qui n'a pas du tout été tendre à leur égard. Bonnets, voiles, boubous et autres appareils ont été taxés au grand mécontentement des nouveaux « ladji et hadja » qui ont déversés leurs malédictions sur nos soldats des finances. Nos autorités doivent éviter qu'à l'avenir les pèlerins, au terme d'un voyage aussi difficile que le Hadi scient traités comme des commerçants ou même pire que des commerçants. Notre pays semble être le seul de la sous région ou soumet les pèlerins à de telles acrobaties. The training of the

Le D. G. joue à cache cache

((Où est le Délégué Général. On ne le connaît même pas ». Cette phrase, les pèlerins n'ont cessé de la répéter. En effet, on n'a vraiment pas connu le Délégué Général au Hadj. A Médine, à la Mecque, à

Mina, à Mouzdalifa, le Délégué Général était invisible. Au moment du départ, il n'était pas à l'aéroport alors que sa présence y était necessaire.

Le Président de la sous commission f nances du Hadj clandestin en Arabie Saoudite

Le Président de la Commission Finances est rentré dans la clandestinité durant toute la durée du Hadj. Après avoir géré tout seul les finances du Hadj au Burkina et plus précisément l'inscription, la programmation par vol et l'établissement des chèques BCEAO, notre monsieur, par peur certainement de faire face à la grogne des pèlerins sans chèque BCEAO (400 environ), s'est éclipsé dès son arrivée à l'aéroport de Djeddah. Il est à rappeler qu'environ 400 pèlerins ont pris le départ sans chèques pécules, sans chèques taxes aéroport et transport intérieur.

Affaires de logement

Les logements de nos pèlerins auraient coûtés trois fois plus chère en Arabie Saou-

dite. Le propriétaire, le logeur et les intermédiaires devraient chacun avoir leur quote-part. On comprend pourquoi notre mission diplomatique était hostile à la venue du Délégué Générale, qui, deux semaines avant le départ des pèlerins avait entrepris de partir en Arabie Saoudite pour négocier des logements plus proches de la mosquée et moins coûteux que ceux qui ont été finalement retenus. "Votre mission est sans objet"! Lui avait-on dit à Niamey (Où il attendait son vol pour Djeddah) en lui sommant de revenir à Ouaga Ping pong entre deux ministres

Les Ministres Boly Yéro de l'Administration Territoriale et Ablassé Ouédraogo des Affaires Etrangères se sont quelque peu manqués au sujet de l'organisation du Hadj 1997. La divergence semble trouver son fondement dans la désignation du Délégué Général que le Ministre Boly a fait à l'insu de son collègue Ablassé, qui assure la vice présidence de la CNOPM et dont la Directrice de Cabinet avait conduit le Hadj

LEASE TO THE TOTAL STATE OF THE STATE OF THE STATE

## \*L'Appel au quotidien =

## LÉGISLATIVE 97

## Pour qui voter?

ourquoi voter? Pour participer à la gestion de la cité. Pour qui voter? Pour celui qui le mérite le plus.

Derrière ces deux réponses aussi claires que simples se cache en fait tout un échafaudage de flou et de manipulations de toutes sortes pour le "votez moi". Mais n'empêche, pourquoi voter?

Voter est un devoir civique. Cependant ce devoir n'a aucun sens si après avoir voté, l'électeur est oublié, trahi en attendant l'approche des prochaines échéances.

Tout le monde ne pouvant pas être consulté sur tout, le peuple choisi certains en son sein pour faire office de représentants. La nécessité de cette délégation du pouvoir du peuple (1) doit être la première raison pour voter. La prise en compte du peuple dans la gestion de ses affaires peut être la deuxième raison. Le contrôle (2) par le peuple de la gestion de ses biens (3) la troisième...

Les députés devraient donc, arrivés à l'Assemblée, se soucier de ceux qui les y ont amené et non par réflexe grégaire se regrouper pour défendre les intérêts d'un particontre ceux du peuple, ou changer de drapeau pour mieux se "beurrer".

Il est vrai que la démocratie, la vraie, celle où le peuple a réellement le pouvoir est une utopie, mais son esprit au moins doit être respecté. Mais peut-on respecter un peuple qui vote sans savoir pourquoi ? Un peuple qui vote comme ceux de son village, de son quartier ou pour celui qui, pour un bout de temps, offre des "feuilles", des céréales ou autres.

Le peuple doit s'assumer en exigeant non seulement un bilan de la législature passée mais surtout un bilan de chaque député avant qu'il ne puisse être candidat de nouveau. Combien de fois a-t-il a pris la parole à l'Assemblée, pour dire quoi, pour qui? S'il faut voter, il faut le faire en amont et en aval. Mettre un bulletin dans l'urne n'est pas la fin de la participation du peuple à l'exercice du pouvoir, mais le point de départ. Voter c'est donc, assumer une part de ce qui nous revient à tous la gestion et le contrôle de la gestion

du pays.

Une autre raison pour voter est d'amener le pouvoir (ou les élus) à tenir compte de toutes les composantes de la "nation". Dans ce sens, les groupes qui se sentent délaissés doivent se regrouper pour exiger leur reconnaissance et leur participation. Cela ne se fait pas à coup de motions de soutien ou de concours d'applaudissements lors des meetings.

Il s'agit de demander aux candidats où à leurs partis ce qu'ils comptent faire pour le peuple face à ses préoccupations. Les bulletins seront alors accordés à ceux qui acceptent de s'engager et de se prononcer dans ce sens dès la campagne.

Pour voter, il faut aussi que le scrutin soit honnête. Cela implique un vote en toute connaissance de cause et des résultats reflétant ce vote. Si voter ou ne pas voter donne le même résultat, à quoi bon voter. Ce serait même un crime que d'organiser ce genre de scrutin qui, bien que vide de sens, engloutit des centaines de millions de francs au nom du respect d'un peuple qui... galère.

Malgré ces éléments qui peuvent décourager il me semble indispensable de voter, de s'assumer en votant et de s'assumer après avoir voté. C'est un moyen pour remédier au chaos même de façon progressive. Mais alors pour qui voter?

Il ne s'agira pas ici de citer des noms mais de proposer une méthode permettant d'élire les plus méritants en éliminants les "non éligibles".

Qui voter?

Celui qui a fait des preuves dans la vie courante, pas pour celui qui promet de faire ses preuves. Pour être député on doit d'abord être un homme intègre. L'Assemblée n'est pas le lieu pour le devenir mais par excellence le lieu de son exercice. Celui qui doit contrôler ne doit pas avoir lui-même peur du contrôle.

Devant faire et faire respecter la loi, le candidat député doit être un exemple qui ne brûle pas les feux, qui ne coule pas les sociétés, qui ne fait pas de trafic d'aucune sorte et surtout pas d'influence. Devant être le porte parole du peuple, il doit être accessible, disposé à écouter les gens sensés et à s'occuper de leurs doléances.

Qui ne pas voter?

Celui qui une fois élu quitte à jamais la localité qui l'a mandaté; celui qui va à l'Assemblée pour roupiller; celui qui ne connait ni ce que veut dire un député, une Assemblée ou un peuple; celui à qui le peuple confie un mandat et qui se comporte plus comme le représentant de son parti ou du pouvoir; celui qui confond le peuple et le parti; celui qui fait du peuple, un tremplin pour avoir une parution confortable et n'hésite pas à faire de la transhumance pour l'améliorer; celui qui est élu député se croit devenu noble et qui ensuite ferme sa porte au peuple gardien et chier méchant à l'appui; celui dont la popularité n'est due qu'aux séances de "Djandjoba" il risque d'aller danser ou chanter à l'Assemblée.

En fait cela ne finit pas. Et puisqu'on se connait, à défaut de savoir pour qui voter on doit savoir au moins pour qui ne pas voter.

J'espère vous avoir convaincu de voter et

surtout de bien voter.

Un musulman "bilé" qui refuse de faire parti du "bétail électoral"
Notes

(1) Art. 32 : "La souveraineté appartient au peuple".

(2) Art. 84: "L'Assemblée des députés du peuple vote la loi, consent l'impôt et contrôle l'action du gouvernement conformément aux dispositions de la présente constitution".

(3) Art. 14: "Les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie".

N.B.: Tous ces articles sont tirés de la Constitution du 11 juin 1991.

#### Suite de pélerinage savez-vous plus

1996. Au plus fort de la crise, un compromis semblait avoir été trouvé et l'ex Coordonnatrice du Hadj avait été désignée pour diriger la Sous-commission Finances et Transport. Ce fragile compromis a été rompu avec la démission de cette dernière et la confrontation a été relancée de plus belle. Pendant qu'au Burkina les divergences de nos deux ministres semblait nette, en Arabie saoudite, la collaboration entre la mission diplomatique et la commission n'était pas franche. Cela s'est ressenti sur l'organisation du Hadj.

#### D. G. sans véhicule

En Arabie Saoudite, trois véhicules devaient être mis à la disposition de la Délégation pour ses déplacements. A la surprise générale, un seul petit véhicule pas en très bon état a été mis à la disposition du Délégué Général. Les autres véhicules, remis en état sur le budget de la Commission Nationale et conduits par des chauffeurs payés sur son budget, ont servis à transporter des invités privés (non officiels) du Consulat et de l'Ambassade. Le Délégué Général a du souvent louer des véhicules pour les courses de la Commission.

Air Afrique, ses plats pourris et ses excédents de bagage

Non content d'avoir servi aux pèlerins des plats avariés, Air Afrique a fait payer à certains pèlerins, des excédents de bagage. 5000 F CFA le Kilo, S'il Vous Plaît. C'est bien beau de faire payer aux gens des excédents, mais qu'on les fasse bien manger. Messieurs d'Air Afrique comprenez que votre Compagnie a été choisi sans appel d'offre et que ce hadj vous a rapporté environ 596.200 F CFA x 1.500 F CFA environ. Vous auriez donc pu vous passer de quelques kilos supplémentaires, surtout que certains pèlerins n'avaient pas plus de 10 kg de bagage en tout et pour tout.

L'Apper

## INTERVIEW DANIEL YOUSSOUF

## Leclercq, prédicateur français

Il est un français converti à l'islam. Il est membre du Conseil constitutif de la Ligue mondiale islamique, il publie des brochures et ouvrages sur l'islam, en France. Il, c'est Daniel Youssouf Leclercq, de passage à Ouagadougou, il s'est confié à l'APPEL.

Comment êtes-vous arrivé à l'islam?

· Cela s'est passé il y a près de 24 ans en France, en 1973 dans ma ville natale, Calais. J'avais à l'époque 19 ans et j'avoue que je me souciais peu de religion car même si mes parents étaient catholiques (non pratiquants), j'avais abandonné toute croyance depuis l'âge de 12 ans. En, résumé, j'étais un pseudo hippy, avec les cheveux longs jusqu'aux épaules, je chantais dans un groupe de Pop music, je vivais en communauté avec des garçons et des filles, en toute liberté si je peux m'exprimer ainsi et il m'arrivait de me droguer, la plupart du temps avec du Hashish mais parfois avec du LSD, lequel est considéré comme une drogue dure. Je projetais de partir voyager en Afrique, avec un ami d'enfance, en abandonnant mon modeste emploi d'archiviste, afin de découvrir d'autres horizons, histoire d'occuper ma vie que je considerais comme bien inutile. Nous avons donc rencontré des musulmans qui, après plusieurs rencontres dont nous avons apprécié la généreuse hospitalité, nous ont parlé de l'islam. Ma première réaction a été l'étonnement de découvrir la rationnalité et l'actualité du message transmis, puis vint la méfiance, les préjugés et le rejet de ce que je supposais être alors la religion des arabes et des primitifs. Par contre, mon ami, lui, fit très touché par cette foi nouvelle et envisageait même une conversion. Je fis tout pour l'en dissuader mais finis moi-même par suivre son exemple en prononçant la double attestation de foi qui marque l'entrée en islam. Ce n'est qu'un mois plus tard, en lisant la traduction du Saint coran, puis en approfondissant les enseignements islamiques et en mettant en évidence les failles énormes des autres religions que j'ai commencé sérieusement à pratiquer ce culte qui a transformé ma vie, non seulement dans ses aspects spirituels mais aussi culturels, sociaux et professionnels.

J'en rends grâce à Dieu qui m'a facilité l'accès à cette voie et me donne chaque jour d'innombrables occasions d'apprécier mon choix.

Comment est organisé l'islam en France?

 Il y a actuellement entre trois (3) et cinq (5) millions de musulmans en France dont la plupart sont étrangers d'origine d'Afrique du Nord, d'Afrique noire, de Turquie ou d'Asie. Comme partout, le nombre de musulmans convaincus (pratiquants assidus de leur religion) oscille entre 10 et 20 pour cent de la communauté. Il existe maintenant plus d'un millier de lieux de cultes (mosquées, lieux de prières) répartis sur l'ensemble du territoire, mais surtout concentrés dans les grandes villes et Paris, la capitale. Ces lieux de culte sont pour la plupart des petites salles situées dans des foyers de travailleurs immigrés, des caves ou des apportements aménagés, des usines désaffectées, etc... plus que de Mosquées proprement dites avec coupoles et minarets. Les lieux de culte n'excédaient pas la Vingtaine (20) au milieu des années 1970 mais, grace aux efforts des musulmans, il est parvenu d ce nombre d'un millier aujourd'hui. Que Dieu les en récompense! Pour gérer ces lieux de culte et d'autres activités indispensables aux musulmans, des Associations se sont créées et multi-Pliées surtout entre les années 1970 et 1990. Beaucoup d'Associations sont pourtant improductives, motivées uniquement par la recherche d'un profit comme les Associations de "Karkis" (rapatriés d'Algérie) qui avaient besoin d'une structure pour percevoir d'illusoires dédomma-

gements pour services rendus à la France durant la guerre d'Algérie, d'opportunistes qui recherchent une notoriété que leur inculture et leur incompétence leur interdit. Beaucoup de ces Associations ont disparu ou sont réduites à leur plus simple expression et on peut affirmer que les Associations utiles ne sont qu'au nombre d'à peu près trois cent (300). Plusieurs tentatives de regroupement de ces Associations ont eu lieu mais sans succès durable, la plus notable ayant été celle de la Fédération nationale des musulmans de France qui regroupa près de 170 Associations de toutes tendances et dura un peu plus de cinq (5) ans, mais fut récupérée par le consulat du Maroc et perdit de ce fait sa vocation première de représentativité. Aujourd'hui la mosquée de Paris, soutenue par le gouvernement français qui en fait un interlocuteur privilégié, s'arroge, malgré les protestations des musulmans, la responsabilité de l'islam de France. Il y a également une organisation intitulée Union des organisations islamiques de France qui regroupe un certain nombre d'Associations mais son inspiration islamiste de tendance HAMAS (frères musulmans) lui enlève tout caractère fédérateur.

Les relations entre les diverses associations et organisations de France, compte tenu de l'origine ethnique de leurs membres ou des buts qu'elles poursuivent, sont parfois difficiles voire conflictuelles et cela, additionné à l'insuffisance de compétences de leurs dirigeants, ne donne rien de bon.

Pourtant le minimum est assuré, même si nous ne disposons pas d'écoles privées, des écoles coraniques où l'on enseigne l'arabe, le coran et la religion existant un peu partout au sein des mosquées. Pourtant ce qui est plus complexe, les musulmans baissent les bras et cachent leur porte-monnaie en espérant que des bonnes âmes charitables domiciliées dans les pays du Golf se penchent généreusement sur leur berceau.

Comment expliquez-vous la répulsion de l'occident pour l'islam?

• Tout d'abord comme le disait si bien Ali Ibn Abou Talib (que Dieu soit satisfait de lui) "l'Homme est ennemi de ce qu'il ignore". je l'étais moi-même avant de devenir musulman et je comprends que beaucoup d'occidentaux, influencés par le comportement incorrect de certains musulmans, aient des à-priori sur un culte qu'ils ne connaissent pas. Ensuite, les gens mélangent tout : la religion, la politique, les difficultés économiques etc. On incrimine l'islam par les attentats terroristes, les détournements d'avions, les agressions de Saddam Hussein, les délits de droit commun, l'immigration parce que des musulmans ou des pseudos-musulmans y sont impliqués.

Serait-ce normal, si on reprochait au christianisme les exactions des hitles, Le Pen, et autres adeptes de génocides de racisme ou inquisition? Les médias et les politiques entretiennent volontairement ou pas, cette répulsion de l'islam en occident, parce que cela constitue leur fond de commerce pour vendre de l'information pour les uns et pour des contingences électoralistes pour les autres. Ce n'est pas joli, ni honnête mais comme ces gens-là n'ont pas de scrupules ni de conscience cela ne les dérange pas.

Selon vous l'islam peut-il resoudre les problèmes de l'humanité?

 Absolument. Je suis convaincu de cela parce que les enseignements islamiques émanant du créateur de l'Univers sont indispensables, constituent le mode d'emploi idéal du fabricant, pour un fonctionnement correct. Malheureusement c'est l'ignorance, le manque de confiance voire le rejet de ces injonctions par les musulmans qui fait qu'ils sont incapables aujourd'hui de relever les défis de la modernité et de resoudre les problèmes de l'humanité comme l'avaient pourtant fait leurs prédécesseurs en étudiant, véhiculant, pratiquant et transmettent le savoir et la science alors que l'occident était encore dans le sous-développement du moyenâge. Les occidentaux ont connu leur renaissance et ont initialisé l'industrialisation au-delà même de la raison, avec des dérives redoutables. Les musulmans peuvent, s'ils en font l'effort, renaître également pour réhumaniser les progrès de l'humanité. S'ils s'en donnent la peine...

On lie l'islam à la violence, quel est votre avis?

• Je me porte en faux contre cela. L'islam combat la violence gratuite et n'admet même la guerre qu'à titre défensif. Si les musulmans sont violents ce n'est en aucun cas l'islam qui le leur recommande. Le Saint prophète (SAS) a dit "Assistez l'oppresseur et l'opprimé" en précisant que l'oppresseur doit aussi être aidé dans le sens où on doit lui faire comprendre son tort et l'empêcher d'oppresser les autres.

Toutes les batailles menées par le Saint prophète (SAS) n'ont fait que quelques dizaines de morts en plus de 10 ans de belligérance et le Saint prophète (SAS) a même préféré, à Ahodaybiya, faire des concessions humiliantes afin d'instaurer une situation de paix beaucoup plus propice à l'échange entre les différentes parties. Je le rappelle, ne mélangeons pas la basse politique matérialiste au service d'intérêts personnels avec la politique islamique noble qui vise l'intérêt général. Cet amalgame nuit gravement à l'image de marque d'une religion qui est, quoi qu'en dise les détracteurs, un modèle de perfection et de tolérance.

La Chariah c'est quoi?

• la Chariah, c'est un ensemble de lois et de peines parfois rigoureuses destinées à empêcher mais surtout à dissuader les musulmans d'être nuisibles à la société. Un musulman, d'où qu'il soit, se doit de respecter la Chariah au point que même si son gouvernement adopte des lois plus clémentes, il ne renie jamais la loi islamique pour convenance personnelle. Au contraire, s'il a commis une faute grave il doit être conscient que Dieu ne la lui pardonnera pas tant que cette faute ne sera pas expiée. La Chariah doit être une source d'inspiration plus qu'un instrument de suppression. la Chariah vise à dissuader les individus de mal faire plutôt que de les punir d'avoir mal fait. C'est par l'esprit de la Chariah, solidement implanté dans les mentalités qu'on réduira la dureté de son application. La Chariah ne devrait normalement faire peur qu'aux criminels puisque ce sont les seuls concernés par sa rigueur. Les autres ne peuvent qu'apprécier ses effets dissuassifs et goûter la tranquillité et la sécurité qu'elle induit. Doit-on avoir plus de pitié pour les criminels que pour leurs victimes? Et c'est à une grave déformation intellectuelle que de raisonner de sorte à n'avoir de mansuétude que pour les injustes.

> Interview réalisée par T. Tiégo

## AU NOM D'ALLAH CLÉMENT LE MISÉRICORDIEUX

## La laicité, ennemi de la réligion?

La laïcité est une idéologie qui prône la séparation entre la religion et l'Etat.Dans un premier temps, elle consiste à faire de la religion une affaire privée qui ne doit pas se mêler à la politique de l'Etat et celui-ci n'intervient pas dans le financement des activités ecclésiastiques.Cette notion s'est peu à peu étendue à tous les domaines de la vie, économique, juridique, social, culturel, de sorte que la religion s'est trouvée enfermée dans les lieux de culte et de ce fait, incapable d'influencer le comportement des hommes et d'intervenir dans leurs rapports sociaux.

a laïcité est une invention francmaconnique, issue de la révolution française de 1789, visant à détruire la foi en Dieu) et la morale, en particulier islamiques. En conséquence, elle représente un danger menaçant l'existence même de la religion. Ceci en ce qui concerne la religion d'une manière générale, mais par rapport à l'Islam, en particulier, la laïcité est tout à fait incompatible et antinomique.Car l'Islam n'est pas une secte ni une simple religion au sens cultuel du terme, encore faut-il signaler que le sens du mot religion a été dénaturé. Car, en principe, le mot religion ne se limite pas à la foi et au culte, il recouvre aussi les rapports des hommes entre eux de même que leurs rapports avec Dieu.

L'islam est un système complet de vie, destiné à organiser, gouverner et régir les institutions et les hommes, leurs activités et leurs relations. Il embrasse tous les aspects de la vie: Economie, Politique, Droit, Culture,

Morale, Religion bref, il est Dinn, Dawla et Dounia (Religion, Etat et Monde).

Or, la laïcité exclut l'Islam de tous les domaines de la vie pour le confiner dans un espace étroit, celui du culte qu'elle entend, de surcroît, restreindre et contrôler. Dieu a créé l'homme et lui a prescrit un mode de comportement et de conduite. A cette fin. Il a envoyé des Messagers avec des Lois destinées à être appliquées, I'Islam est l'aboutissement de ce long processus législatif que les hommes doivent mettre en pratique. Dieu entend commander et diriger les hommes par le biais de Ses Lois en dehors desquelles, il ne saurait y avoir de Justice; Or, la laïcité met Dieu à l'écart et Lui enlève Ses prérogatives pour appliquer ses propres lois et sa propre justice. A cet égard, on peut dire que la laïcité est un putsch contre Dieu et une révolte contre Son idéologie, en l'occurrence l'Islam. Tout au long de son histoire, I'Islam ne s'est jamais confronté a quelque chose d'aussi grave que la laïcité. Elle devient d'autant plus dangereuse qu'elle l'attaque sur son propre terrain.

C'est pourquoi. La plupart des penseurs musulmans voient en la laïcité un complot satanique contre l'Islam. Ils la considèrent comme synonyme d'athéisme, de mécréance et d'idolatrie, tendant à détruire les valeurs morales et spirituelles des sociétés humaines. Imâd Ad-Dîn Khalîl

dans son livre 'Tahafout Al-ilmanya' affirme que la laïcité tend à conduire l'univers à la destruction et à la malédiction: « La laïcité a perdu de vue la plupart des caractéristiques de l'être humain, donnant ainsi, une dangereuse déviation dont la civilisation occidentale contemporaine a récolté beaucoup de fruits amers.Les données de la laïcité ne sont que les armes de destruction de l'être intime de la personne humaine. »

Mohammed Yahya affirme que « l'idée de laïcité est un des axes de ce vaste plan que nous avons nommé occidentalisation et colonisation culturelle. En s'en prenant à la religion et en la séparant de tous les aspects de la vie, elle cherche à créer un vide idéologique et intellectuel que viendront combler les philosophies et les théories de l'Occident, puis, en dernière instance, l'idéologie occidentale par excellence: le christiannisme.

Il n'est donc pas surprenant que le laïcisme soit le bras séculier du prosélytisme croisé. »(Waraqa thaqafya fi-l Ridda Alilmanya).

Mustapha Sabri, tout en qualifiant la laïcité de complot tendant à anéantir la religion, estime que la séparation entre la Religion et l'Etat est une révolte du système contre le peuple, ses valeurs et ses croyances. La laïcité, affirme Yusuf Al-Qardhawi, est une idée étrangère à l'Islam: «Selon les laïques, le modèle occidental doit demeurer et primer sur nos coutumes. nos traditions et nos us: habitudes alimentaires, vestimentaires. Habitat relation homme femme. » Il ajoute plus loin « La fonction de l'Imamat est a la fois religieuse et politique une direction générale des affaires religieuses et temporelles ou une succession au Prophète (PSL) dans la sauvegarde de la religion et la conduite du Monde. En Islam, la politique ne se sépare ni de la foi ni de la loi ni de la morale, c'est un tout indissociable... » (al-Islam wa al-ilmanya, wajhan li wajh) Mohammed Al Ghazali, dans son pamphlet: 'le combat du livre', p.4, écrit: « Allah a réglémenté aux hommes leurs affaires morales, sociales et politiques et Il a voulu qu'ils respectent Sa législation non seulement à l'intérieur des lieux de culte mais aussi dans leurs mouvements de jour comme de nuit, en terre et en mer. »

D'aucuns ont tendance à croire que la laïcité serait une doctrine neutre et un terrain propice qui permet aux différentes religions de se développer et de s'exprimer librement. Cette théorie, fondée sur des fausses conceptions de l'homme, sa responsabilité et sa raison d'être, est battue en brêche par la réalité des événements quotidiens qui prouvent le contraire. En effet, la laïcité n'est pas neutre; si elle permet à certaines religions de se mouvoir et de se propager en toute liberté, elle est, au contraire, intolérante et agressive vis-à-vis de l'islam. Il suffit de rappeler l'histoire du foulard en France pour se rendre compte de cette vérité. Seul le foulard islamique est frappé d'interdiction, mais la kippa, le sari ou la croix ne sont pas considérés comme des signes religieux. Même dans certains pays musulmans ou le problème de pluralité de religions ne se pose pas, le port du foulard et de la barbe est interdit au nom de la laïcité.

Ce qui prouve que seul l'Islam est pris pour cible. On peut citer d'autres exemples très significatifs du caractère discrirninatoire de la laïcité.II existe dans les pays développés des partis politiques qui même fondés sur la religion (juive, chrétienne, boudhiste, hindouiste) ont le soutien et la faveur de tout le Monde laïc, alors que partout, excepté un ou deux pays, les partis musulmans sont interdits et sévèrement réprimés. Par ailleurs, il n'est un secret pour personne que les pays soi-disant laïcs ne s'empêchent pas de rire des largesses au Vatica sans compter les contributions financières de partis et d'organismes publics aux activités missionnaires.

Il n'est pas inexact d'affirmer que cette doctrine relève d'un processus de désislamisation planifiée. Allah ordonne aux hommes et particulièrement aux musulmans de mettre en pratique ses décrets et ses commandements. Il affirme dans la Torah, I'Evangile et le Coran que l'inobservance de Ses directives est la pire des formes de mécréance, voire une rebellion contre Sa Haute Autorité.

"Ceux qui n'appliquent pas les Lois divines sont ceux-là les mécréants...les injustes...les pervers." Coran 5.44-47. S'adressant au prophète Mohammed (PSL), Allah dit: « Nous t'avons révélé le Livre et la Vérité, confirmant ce qui l'a précédé du Livre et le dominant. Juge entre eux d'après ce que Dieu a fait descendre et ne suis pas leurs passions en t'écartant de ce que tu as reçu de la Véri-

té. » Coran: 5.48.

"Recherchent-ils le jugement de l'ignorance "Et qui a une meilleure justice que Dieu pour des gens convaincus Coran: 5.50.

Allah proclame dans plusieurs versets du Coran qu'il est le Seul Souverain et le seul Détenteur du pouvoir: « Le Pouvoir n'appartient qu'à Allah: Il tranche en toute vérité et Il est le meilleur des Juges. » Cor.6.57,12.4

... Et IL n'associe personne à Son Pouvoir." Cor. 18.26.

"Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit en référer à Allah et à Son Messager: " Cor.4.59

"Lu seule parole des croyants quand on les appelle au jugement d'Allah et de son Messager, est de dire: 'Nous avons entendu et nous avons obéi." Cor.24.51

"Sur toutes vos divergences, le jugement

appartient à Allah" Cor.42. 10

Il ressort clairement de ces versets du Coran que la Loi divine (Coran et Hadiths) doit régir les affaires des musulmans dans tous les domaines, à tous les niveaux et en tous lieux et c'est de cette façon seulement que puisse s'accomplir la vrai soumission à Dieu ainsi que la reconnaissance de Son pouvoir et de sa souveraineté, car ne pas appliquer la Loi de Dieu équivaudrait à sa négation. Cela, bien entendu, n'est possible que dans le cadre d'un Etat, d'un système juridique doté de la force publique. Or, comment les musulmans peuvent-ils le faire dans un système laïc? C'est là tout le problème, d'ou les revendications, sans doute légitimes, des peuples musulmans concernant l'instauration d'un Etat islamique. Ces revendications traduisent de la part de la communauté musulmane un triple souci d'identité culturelle, de volonté d'obéissance à Dieu et de résolution de ses problèmes. N'est-ce pas là un libre choix et une volonté à respecter en vertu du principe universel d'autodétermination? Car en fait, l'Etat islamique, depuis qu'il a été fondé par le prophète (PSL), a connu, mis à part quelques vicissitudes inhérentes à toute histoire politique, une existence régulière et continue jusqu'à l'année 1924, date de la chute du Khalifat Ottoman. II n'y a que les musulmans de ce siècle qui se trouvent privés de cette institution indispensable et primordiale.

Outre le fait que la laïcité, porte gravement atteinte à la Divinité de Dieu et à Sa Souveraineté en y substituant une divinité et une souveraineté humaine, elle engendre des conséquences désastreuses tant sur le

plan social que religieux:

Il est certain que l'injustice, la corruption, le désordre, la criminalité qui caractérisent notre époque ont essentiellement pour cause la laïcité. Ils sont le résultat d'un manque de spiritualité, d'un matérialisme excessif. G.Duhamel, Poête et Romancier français, a déjà remarqué ce phénomène de déliquescence, quand il a affirmé, comme beaucoup d'autres d'ailleurs: "Toutes ces pratiques odieuses qui manifestent la démoralisation d une société... " sont le produit de la laïcité.

Sur le plan religieux, la laïcité place les musulmans dans une position extrêmement

grave vis-à-vis de Dieu.

Ces derniers se trouvent, en effet, dans un grand dilemne à cause de la laïcité. Soumettre leurs litiges à des juridictions laïques, accepter d'être régis par des lois laïques, cela leur fait courir le risque de

faire acte de mécréance et d'idolatrie. Ne pas se soumettre aux juridictions et aux lois du système, ils s'exposent à des peines sévères pour désobéissance ou atteinte à l'ordre public.

Allah a dit: "Non!...Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants tant qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé et qu'ils se soumettent complètement (à ta sentence)." Cor.4.65

Allah jure par Sa Gloire et Sa Sainteté que nul ne peut être croyant s'il ne prend pas le Prophète pour juge dans toutes les affaires et s'il ne se soumet pas, sans gène, à sa sentence. Tous les exégè les sont d'accords pour ce commentaire, étant donné la clarté et la précision du verset. Il faut noter que l'expression "Prendre le Prophète pour juge" signifie: en référer aux dispositions du Coran et de la Sunna (Tradition).

Sayd Qotb en donne le commentaire ciaprès: "Allah dit à la communauté musulmane: Les Messagers ont été envoyés, non seulement pour transmettre et convaincre, mais pour être obéis par ordre de Dieu. "Nous n'avons envoyé de Messagers que pour qu'il soient obéi, par la permission d'Allah." Et il lui dit: Les gens ne seront pas d'emblée croyants jusqu'à ce qu'ils aient recours à la Justice de Dieu, incarnée - par le jugement du prophète (PSL) de son vivant et après lui - dans ses deux sources: le Coran et la Sunna. Et il ne suffit pas de le prendre pour juge - pour être considérés comme croyants - il faut qu'ils acceptent son jugement avec soumission et entière satisfaction. Et Il lui dit: ceux qui veulent recourir à la justice du tagût - c'est-à-dire à une législation autre que celle de Dieu -Bien qu'ils prétendent avoir cru à ce qui a été révélé au Messager et ce qui a été révélé avant lui sont menteurs et leurs prétentions fausses. "N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi et à ce qu'on a fait descendre avant toi? Ils veulent prendre pour juge le Tâgût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le diable veut les égarer très loin dans l'égarment".

Cheikh Abdullah Azzâm affirme aussi: "Quiconque refuse de recourir à la Chari'a d'Allah et lui préfère n'importe quelle autre législation ou associe à la législation d'Allah d'autres législations édictées par les hommes et leurs passions et quiconque accepte de remplacer la législation d'Allah par une autre loi, est sorti du cercle de l'Islam, rompant tout lien et acceptant d'en sortir mécréant."

Dans son Tafsir du Coran, Ibn Qathir, commentant le verset 42.10 ci-dessus, affirme que ceux qui ne règlent pas leurs litiges et leurs contentieux sur la base du Coran et de la Sunna du prophète, ne croient pas en Allah et au jour dernier.

Allah seul, de par Ses attributs de Puissance, de Justice et de Créateur, a le pouvoir

sur l'Univers et les créatures II dirige l'Univers; II gouverne les créatures et pourvoit à leur subsistance il est le Seul Détenteur du Pouvoir et à ce titre, Il est le seul à avoir qualité et compétence pour légiférer, interdire et permettre, décréter le licite et l'illicite. II a édicté des Lois, des Ordonnances et des commandements et il a conféré à l'homme la lourde et noble charge de les mettre en exécution. Or, celui qui, à quelque titre que ce soit et en quelque nom que ce soit, s'arroge le droit de légiférer à la place de Dieu pour autoriser ce que Dieu a prohibé ou interdire ce que Dieu a permis, même s'il agit au nom du peuple, voire au nom de l'humanité toute entière, se rend coupable d'usurpation non seulement de pouvoir mais de Divinité de Dieu.II s'approprie, inconsciemment peut être, un des attributs de Dieu .Et celui qui le suit dans cette voie et accepte de se plier a sa volonté, fait acte d'idolatrie et de mécréance.

A titre d'illustration, il convient de rappeler la réponse du prophète Mohammed (PSL) à la question de Udey ibn Hatîm concernant ce verset du Coran: « Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique Pas de divinité à part Lui! Gloire a Lui! II est au-dessus de ce qu'ils Lui associent » Coran 9.31.

Ibn Qathir rapporte dans son commentaire que le Prophète était en train de réciter ce verset lorsque Udey ibn Hatîm entra, portant une croix autour du cou, et dit: " Ils ne les ont pas adorés! Le Prophète lui répondit:

"Le fait qu'ils leur ont obéi alors qu'ils leur ont interdit le licite et permis l'illicite, implique (signifie) qu'ils les ont adorés."

Ce Hadith étant en parfaite concordance avec un autre verset du Coran qui dit: « Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs." 6.121

Dieu étant l'Autorité Suprême, par conséquent sa Loi doit primer sur celle des hommes II n'est pas normal de placer la volonté d'une créature au-dessus de celle du Créateur. Dieu a un pouvoir de décision; les hommes ont un pouvoir d'exécution. Dieu a crée les hommes et les Djinns afin qu'ils L'adorent.; I'essence de l'adoration consiste à lui obéir, reconnaître et appliquer sa Loi. Les non-musulmans peuvent se prévaloir de l'incroyance, du doute ou de tout autre motif de non reconnaissance, mais ce n'est pas une raison d'empêcher ceux qui croient, les musulmans, d'accomplir les obligations de la foi et du culte qui consistent en l'application de la Loi divine, la laïcité étant l'obstacle majeur qui les empêche d'atteindre cet objectif.

Service of the Confidence of the Confidence of

Controller of the second of the second of the second

Maître Ahmed Simozrag

## Islam et Laicité

Que veut la laïcité ? Que peut-elle? Est elle compatible avec l'Islam? etc... Ce sont là autant de questionnements souvent à l'ordre du jour pour certains, Pourquoi la religion, considérée comme une affaire privée et du ciel viendrait se mêler du politique et du terrestre?

Quel genre de rapports peut-il y avoir .....entre l'Islam et la laïcité? C'est pour répondre à ces différentes interrogation que ce numéro de votre bimestriel a choisi de consacrer ses pages au thème de la laïcité.

e Robert Tome 4 dit ceci : "laïc rare jusqu'au XVIe siècle : "qui ne fait pas parti du clergée, "Qui est indépendant de toute confession religieuse".

Le Petit Robert précise : "C'est le principe de la séparation de la société civile et de la société religieuse, l'Etat n'exerçant aucun pouvoir religieux et l'église aucun

pouvoir politique".

Le Grand Larousse encyclopédique nous apprend que : "le laïcisme (mot qui comme cléricalisme date du 19e siècle) tend à limiter l'influence de la religion sur la vie publique. Il trouve son origine profonde dans les luttes qui marquèrent au 19e siècle la fin de l'hégémonie pontificale et de la théocratie".

Le Grand larousse ajoute : "La Laïcité a été le reflexe de la troisième république naissante. Elle se nourrit d'une opposition idéologique à laquelle se rallient républicains (que menaçait le retour de la royauté) protestants et israélites effrayés par le dogme de l'infaillibilité... toute la vie devait dès lors être marquée par la coupure confessionnelle; de la neutralité, les républicains maudits par la droite et l'église passent au laïcisme militant et à l'anticléricalisme".

Ces définitions laissent clairement comprendre que la laïcité concerne d'abord et avant tout la religion catholique. Aussi, nous paraît-il indiqué de retracer les circonstances historiques qui ont jalonné les rapports de celle-là à celle-ci.

#### Contexte de naissance de la laïcité

Il est rare de consulter un ouvrage classique consacré à l'histoire de l'Europe médiévale où l'église n'est pas présentée comme une institution totalitaire et obscurantiste, intolérante vis-à-vis de ceux qu'elle considérait comme des hérétiques et vis-à-vis des savants et de toute forme de savoir contraire à ses vues.

De religion martyre au début, le Christianisme, une fois devenu fort par accointance avec le pouvoir temporel pratiquement depuis le règne de Constantin, s'est mué, à l'encontre d'ailleurs de son esprit, en inquisiteur. Les unitairiens furent ses principales victimes : Servettus (1511-1553) unitairien fut brûlé vif sur le bucher, suite à ses vigoureuses dénonciations du trinatarisme aussi bien que du réformisme formaliste des protestants luther et calvin. Selon E. Brehier (histoire de la philoso-

"Durant les cinq (5) premiers siècles de l'ère chrétienne, les absurdités anti-scientifiques du monde grec ont été dominants sans que le christiannisme n'y apporta aucun démenti : monde unique et limité, géocentrisme, opposition de la terre et du ciel. Tout cela persistera jusqu'à l'époque de la renaissance; au cosmos grec se juxtapose à la vie spirituelle des chrétiens sans que naisse une notion nouvelle des choses".

On rapporte qu'en 1209, le synode de Paris décrétait comme péché la lecture des ouvrages de sciences naturelles. A la même époque, la bibliothèque de la Courdoue musulmane contenait 400 000 volumes. Un fait historique unanimement reconnu est la vive et violente opposition de l'Eglise à la thèse de Galilée selon laquelle la terre tournait autour du soleil et qui valu à ce dernier d'avoir été emprisonné.

On peut donc, en considération de ces données historiques incontestables, affirmer que la laïcité fut le résultat d'un combat intellectuel. Ce combat, on le sait, devait par la suite déboucher d'abord, sur le rationnalisme avec Descates qui excluait la réflexion sur les fins, ensuite sur le positivisme avec Auguste comte qui prétendait réduire le monde à la seule dimension des faits et des lois et, enfin, avec Marx (ou le marxisme) qui tira la conséquence extrême de la défaite de l'église en niant l'existence de Dieu et en accusant l'Eglise, et au-delà de l'Eglise, toute autre institution religieuse d'être une source d'aliénation religieuse et politique.

L'histoire nous apprend aussi qu'en prenant de l'importance grâce à l'élargissement constant de ses adeptes le Christiannisme a fini par être associé au pouvoir. A ce propos, Abderrahmane Benamara nous dit:

"Avec l'introduction officielle du christianisme dans l'empire romain par Constantin, l'Eglise servit à légitimer le pouvoir de l'empereur".

Cette association au pouvoir eut, cependant, une évolution en dent de scie. On sait, en effet, qu'une longue lutte aux nombreux recouvrements a opposé, en Europe, durant pratiquement tout le Moyen-âge, l'Eglise catholique au pouvoir temporel. L'aboutissement qui aurait pu être plus catastrophique pour la première fut un modus vivendi qui reconnut à chaque partie sa sphère de compétence (voir, à cet effet, l'ouvrage de René Guénon intitulé :

L'Eglise n'a jamais voulu, cependant, se contenter du rôle auquel on voulait le confiner; aussi, dès qu'elle s'est sentit assez forte, elle essaya de s'imposer à l'empire dans la fameuse lutte du sacerdoce et de l'empire, qui eut un premier épilogue à Canossa avec la victoire de la papauté; victoire éphémère, car elle succomba sous les coups, à la fois, de la fronde théologique protestante et la défiance marquée des populations qui furent en butte à toutes les formes d'exactions.

Ce fut l'épiscopat allemand et surtout Luther qui le premier s'indigna des pratiques simoniaques : En effet, à cette époque correspondant à la papauté de Léon X, il y eut la fameuse pratique des indulgences : pour pouvoir financer les multiples travaux de prestige, le dernier recours du Pape, soucieux de faste, de distinction et d'élégance, c'était de faire vendre des places au paradis; ainsi, pour l'absolution de toute espèce de crime, il fallait, pour être absolu du péché de sodomie par exemple, payer vingt (20) ducats, pour la fornication, le prix de l'absolution n'était que de deux (2) ducats.

Face à cette adversité généralisée qui ne manquait pas d'arguments, l'Eglise dut se résigner à laisser le pouvoir temporel à l'Empereur et aux rois des différentes nations chrétiennes, accepta son rôle de censeur moral et surtout donna sa bénédiction à la légitimation divine du pouvoir royal.

L'église eut cependant bien des lois des velleités de retour en connivence avec la féodalité battue par l'élite bourgeoise naissante lors de la révolution de 1789; notamment sous la Restauration et le second empire. Aussi, y eut-il de tumultueuses offensives anti-cléricales dont le premier aboutissement fut la laïcisation de l'instruction en 1882. On se souvient encore des terribles propos de Victor Hugo le 15-1-1850 à l'Assemblée législative française, lors de l'examen d'une réforme de l'enseignement présentée par le légitimiste Falloux, alors qu'il s'adressait au parti clérical:

"C'est lui le parti clérical qui a fait défense à la science et au génic à aller au-delà du missel et qui veut cloîtrer la pensée dans le dogme. Tous les pas qu'à fait l'intelligence de l'Europe, elle les a fait sans lui et malgré lui. Son histoire est écrite dans l'histoire du progrès humain mais au verso".

Le parti clérical ne sera cependant définitivement vaincu qu'à l'avènement de la troisième République. C'est, en effet, en 1905 sous le gouvernement des radicaux sociaux tous franc-maçons (il est attesté que sous Combes, la moitié du gouvernement était composée de francs-maçons, alors que 80% de hauts fonctionnaires étaient ins-

phie):

## =L'appel au quotidien

la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et, du coup, verouillé les possibilités du retour de l'église comme ce fut le cas sous la restauration ou le second Empire. Celle-ci accepta le devoir de réserve dans les affaires publiques et, en échange, l'Etat s'interdit de s'immiscer dans les affaires internes de l'Eglise.

Cette rivalité entre la Franc-maçonnerie et l'Eglise mais aussi avec toutes les religions révélées continue sous plusieurs formes. La première est demeurée plus que jamais fidèle à l'idéal de Jules Ferry qui confia un jour à Jean Jaurès : "Mon but est d'organiser l'humanité sans Dieu"; aussi, avec l'arrivée du parti socialiste au pouvoir en France en 1980, la loge du Grand-Orient de Paris qui contrôlait la politique intérieure et extérieure de la France avait voulu, par la loi Savary, substituer définitivement

l'enseignement laïc à l'enseignement confessionnel. La manœuvre échoua grâce à la mobilisation de l'Eglise soutenue par toute la droite.

Rappelons avant de fermer cette partie que la troisième République correspond à l'action anti-islamique coloniale dans les territoires d'Outre-mer. L'arrêt du 15 juillet 1903 portant réorganisation des écoles musulmanes au Sénégal et la lettre n° 468 du 29 juillet 1904 du gouverneur général de l'AOF à Gorée témoignent, si besoin en était, du caractère violemment anti-religieux de la laïcité.

L'argument-massue des tenants de la laïcité réside, semble-t-il, dans la parole suivante de Jésus : "Rendez à César ce qui est à César". Quand on lit, cependant, dans l'Evangile selon Marc, les circonstances dans lesquelles, celui-ci les a prononcés, on peut légitimement douter qu'il a voulu

par là consacrer la laïcité: "Ils envoyèrent auprès de Jésus quelqu'uns des Pharisiens et des héordiens, afin de le surprendre par ses propres paroles. Et ils vinrent lui dire: "maître nous savons que tu es vrai, et que tu ne t'inquiètes de personne; car tu ne regardes pas à l'apparence des hommes, et tu enseignes la voie de Dieu selon la vérité. Est-il permis, ou non, de payer tribut à César? Devons-nous payer ou ne pas payer? Jésus connaissant leur Hypocrisie, leur répondit : pourquoi me tentez-vous? Apportez-moi un denier afin que je le vois. Ils en apportèrent un; et Jésus leur demanda : De qui sont cette effigie et cette inscription? De César, lui répondirent-ils, alors il leur dit : Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Et ils furent à son égard dans l'étonnement". Marc, 12, 13, 17.

Momar Kane

## Le rôle de la TV dans l'éducaion des enfants

En ce XXe siècle finissant, 90% des enfants (chiffre de France) passe autant de temps devant la boîte magique qu'à l'école. Au regard de ce que nous sert notre TV, copie certifiée conforme de celle de l'occident, et de ce qu'est l'école elle-même aujourd'hui, on se demande ce que doit être le rôle des parents musulmans dans l'éducation de leurs enfants.

Peut-on déjà envisager une éducation par TV interposée? Les parents sont-ils à reléguer au deuxième ou au troisième plan dans l'éducation de leurs enfants?

Le monde des enfants est le plus pur des mondes; plein de sincérité et de sensibilité. Les enfants étant la relève de demain, il est donc judicieux qu'ils soient élevés à partir de programmes sains et bien élaborés.

Les enfants découvrent d'abord leur parents puis tout ce qui les entourent. La TV très tôt attire leur attention. Ils arrivent ainsi à passer la totalité de leur temps libre devant la boîte à image. Le jeune musulman burkinabé vient même à connaître le programme de la TNB mieux que l'emploi de temps de ses cours. Dès lors, l'affirmation selon laquelle la TV joue un rôle important dans la moralité ou l'immoralités des enfants devient un secret de polychirielle.

"Notre TV et ce qu'elle "concocte"- pour nous"

S'il est clair que les parents en générale et à plus forte raison les parents musulmans sont soucieux de l'éducation morale de leurs enfants, il n'en est pas souvent ainsi de ceux qui programment les émissions à la TV. Ces derniers s'occupant plutôt de ce qu'ils gagnent ou gagneront à la fin du mois. Pour preuve le chapelet d'insanité qu'ils deversent dans la mentalité de nos enfants. S'il est sans aucun doute que l'adulte avec l'expérience acquise arrive (parfois) à discerner le bien du mal dans ce que la TV nous propose, l'enfant quant à lui ne fait qu'"emmagasiner" tout ce qu'il voit ou entend. l'Association des psychologues et l'académie américaine de la santé mentale ont montré que la violence à l'écran est responsable de l'agressivité chez les enfants.

Selon la revue "TV et mœurs" la violence à la TV entraîne l'agressivité chez les enfants. Si un enfant de 8 ans assiste a beaucoup de scènes de violences à la TV, il sera capable d'agressivité quand il aura 19 ans.

Pour revenir aux différentes émissions proposées par notre TV, passons en revue quelques unes : on se rend tout de suite compte que dans l'ensemble elles ne brillent que par leur nuisibilité à l'esprit de nos enfants. La violence succède à la dépravation sexuelle si ce n'est tout simplement de la pornographie. Moralité : nos filles marchent nues dans la rue; nos enfants ne se sentent à l'aise qu'en copiant l'habillement ou la coiffure des dépravies dits "stars"; dans nos villes, la criminalité, les vols à mains armées ne cessent de s'accroître. Bref, c'est une crise de moralité généralisée.

Combien de parents musulmans seront-ils capables de visualiser, ensemble avec leurs enfants, sans honte et sans gêne une émission telle "Hélène et les garçons", ou encore "Rose sauvage"? Avec le REM DOGO et ses clips de musique hautement pornographique pour la plupart c'est sans commentaire.

Face à cette impasse, qu'elle doit être l'attitude d'un parent responsable soucieux de l'éducation dans les normes islamiques de son enfant?

Juliette Moilo dans son livre "troubles nerveux" avance que la TV forme les habitudes et les caractères des enfants. Elle ajoute plus loin que si l'on ne peut pas empêcher les enfants de regarder la TV, on pourra tout au moins leur enseigner une façon efficiente de l'utiliser. La TV serait ainsi comme un léopard dompté qu'on ne saurait laisser avec les enfants sans aucune surveillance. Les parents doivent alors s'associer dans le choix des différentes émissions à l'adresse

de leurs enfants. les mères, une fois encore, ont une large part de responsabilité étant donné qu'elles sont généralement celles qui passent le plus de temps avec les enfants. Qu'elles s'assurent donc, dès que leur mari est absent, que leurs enfants "consomment" des émissions licites, islamiquement acceptables. Le prophète (SAW) ne disait-il pas que la meilleure des femmes est celle qui sauvegarde le bien de son mari quand il est absent?

Nous conseillons aux parents d'organiser d'une manière raisonnable l'utilisation de la TV par leurs enfants. Une découverte en technologie de l'éducation recommande l'utilisation de la TV comme moyen d'enseignement. La TV scientifique et les cassettes vidéo à usage didactique sont d'une grande utilité aux enseignants et aux apprenants dans leurs multiples travaux. La TV au regard de ses avantages en éducation est utilisée partout dans le monde. Il faut aussi noter que l'enseignement donné par la TV n'est pas subjectif comme celui dispensé par un enseignant. En regardant la TV, l'enfant s'informe quant au climat, à la flaure, à la faune ou au folklore d'une région quelconque. Avec la TV, les enfants apprennent en s'amusant. La TV, dans un processus heureux, renforce leur faculté mentale. Il est aussi démontré que la très large variété de sujets dans l'audio-visuel élève le quotient intellectuel des enfants.

Les films didactiques doivent être en concordance avec le programme enseigné dans les classes. Rappelons en guise d'éclairage cette parole de l'Emir des croyants, Ali (RA) adressée à son fils Hassan (AS): "j'ai fouillé et choisi pour toi, à partir de ce que j'ai appris dans le temps, un savoir qui puisse t'intéresser et t'être utile dans l'avenir, je ne voudrais pas te bourrer l'esprit d'unitilités, sans aucune valeur scientifique ni pragmatique". Retenons une fois encore que "Dieu ne change pas l'état d'un peuple tant que celui-ci ne change pas ce qui est en lui-même". Coran 13/11.

Amin Soilih

## FONDATION OMAR BEN KHATTAB Interview du secrétaire exécutif de la Fondation, Sawadogo Y. Lassané

THE STREET STREET, STREET STREET, STRE

L'Appel: Pourquoi une fondation?

Louange à Dieu, le clément le miséricordieux - que la paix et la Grâce de Dieu soient sur son prophète (PSL), sa noble famille, ses compagnons et ceux qui les

suivront jusqu'au jour dernier.

Avant de répondre à votre question, il y a lieu de rappeler que la solidarité est une exigence de notre religion. De ce fait, aucun musulman ne peut se soustraire à l'effort de solidarité qui doit être mené à l'égard des nécessiteux. A ce propos, Dieu nous dit ceci: "ceux qui craignent leur Seigneur, se montrent charitables dans la Félicité aussi bien dans l'adversité" (coran J/133 et 134). Il est également intéressant de rappeler que la solidarité peut être réalisée de deux manières:

- la première consiste à donner quelques jetons à un nécessiteux qu'on rencontre au passage. Elle a un impact très limité sur les bénéficiaires en ce sens qu'elle ne permet pas de distinguer les mendiants "professionnels", les escrocs, et les vrais nécessiteux.

En outre, cette solidarité informelle ne permet pas à notre communauté de disposer de moyens importants en tout temps pour intervenir en cas d'urgence (famine, inondations...).

- La seconde forme qui est la solidarité collective ou organisée consiste à mettre en place une structure qui s'occupera dans un premier temps de la collecte de la Zakats, des dons en espèces ou en nature des fidèles. Dans un second temps cette structure viendra en aide aux personnes démunies puis rendra compte aux donateurs de la gestion des ressources mises à sa disposition.

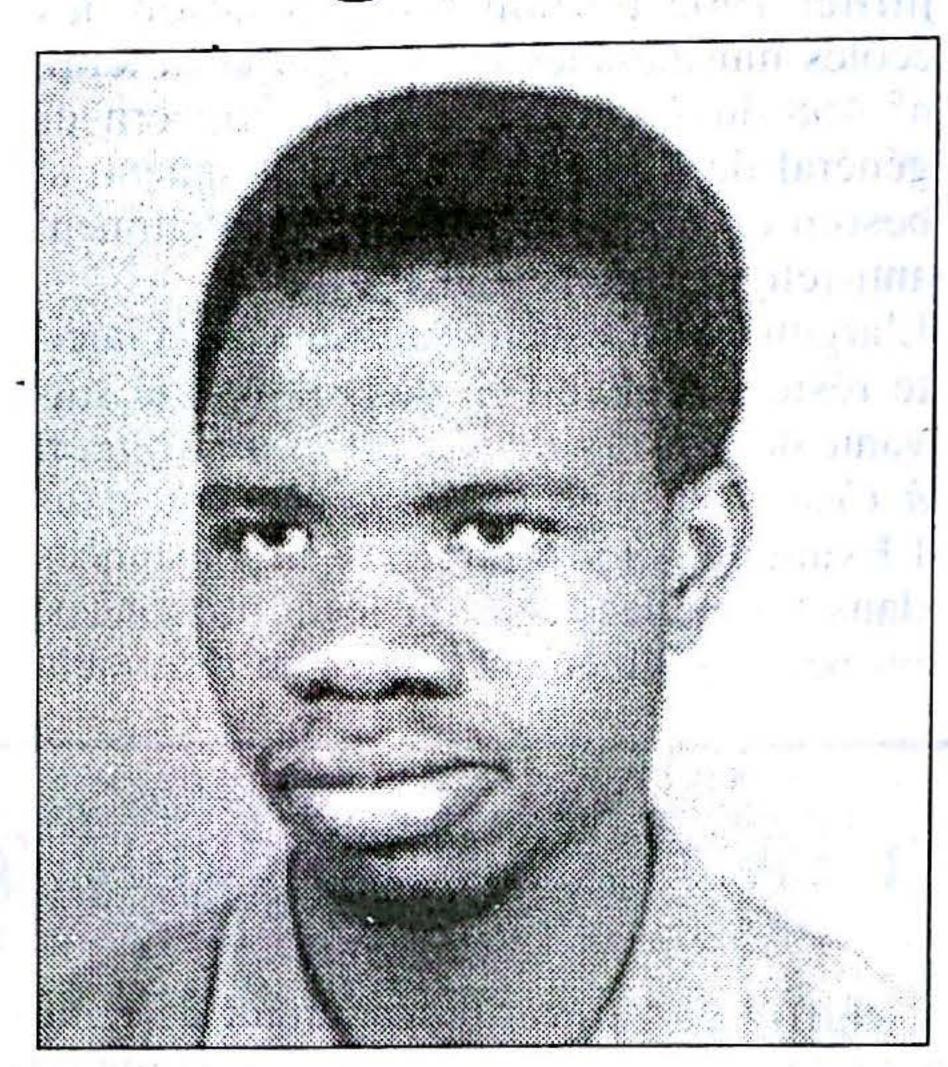
La fondation a donc été créée pour rendre effective cette solidarité collective qui est à notre avis la plus efficace et la mieux adaptée à notre contexte actuel.

L'Appel: Quels sont les objectifs de la Fondation?

Bien avant la mise en place de la Fondation Omar Ben Khattab, nombreux sont les sidèles qui se posaient beaucoup de questions: comment et où payer ma Zakat?;

Pourquoi les musulmans prêchent quotidiennement sur l'importance de la solidarité alors qu'ils sont absents sur le terrain social?

C'est face à toutes ces préoccupations que la Fondation s'est assignée comme mission de mener des actions de bienfai-Aldred march



Le frère Sawadogo Lassané "Aucun mulsuman ne doit se soustraire à l'effort de solidarité envers ses semblables"

sance qui comportent trois volets:

1°) Collecter les contributions de ses membres et des bonnes volontés puis venir en aide aux pauvres;

2°) Mener des actions de secours humanitaire en cas de sinistre ou de catastrophe;

3°) Réaliser des œuvres d'utilité publique telles la construction d'écoles, de dispensaires, de maternités...

Ainsi depuis sa reconnaissance en 1995, la Fondation a reçu au titre des cotisations volontaires de ses membres environ 1.430.000 FCFA. Dans le même temps les Zakats et dons collectées s'élevaient à près de 2.100.000 FCFA. Cela nous a permis d'acheter des vivres, des médicaments, des fournitures scolaires d'un montant de près de 1 556.000 FCFA pour des orphelins, des veuves, des malades, des élèves et étudiants démunis.

Nous avons pu également acquérir un terrain de 1077 nº2 au secteur 21 de Ouagadougou à près de 500.000 FCFA pour construire un centre de santé.

Comme vous le voyez la Fondation veut faire honneur à celui dont elle porte le nom: le 2e Calif Omar Ben Khattab qui s'est illustré par sa droiture et son humanisme.

L'Appel: Quels sont vos moyens d'actions?

Les ressources de la Fondation proviennent essentiellement de deux sources :

- Nous avons d'abord les ressources the parties before a rapid attended them and

choix des difficultation califest una 7 i aufrerage

internes constituées des cotisations annuelles (22500/membres) et des Zakats que paient régulièrement les membres;

- La 2e source est constituée des ressources externes qui sont les Zakats, les dons en nature et en espèces que nous recevons des fidèles non membres de la Fondation

Cette situation s'explique surtout par le fait que la Fondation sert d'interface entre les nécessiteux et les donateurs qui œuvrent pour la recherche de l'agrément de Dieu.

L'Appel: Votre dernier mot?

Je voudrais tout d'abord remercier l'Appel de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à ses nombreux lecteurs.

Mes remerciements vont également aux fidèles qui, à travers la Fondation, travaillent pour le bien-être social des orphelins, des malades et des nécessiteux de notre société.

J'informe enfin tous ceux qui désirent mettre leurs Zakats et aumônes à la disposition des personnes démunies qu'un service de la Zakat a été mis en place à cet effet.

> Adresse: Fondation Omar Ben Khatab 01 BP 3670 Ouagadougou Burkina Faso Assalamou Aleikoum

<u>Récépissé</u> N°:2010/MIJ/CA-TGI/OUA/P.F.

> Directeur de publication Abibou Thiombiano

Administration - Rédaction -Abonnement

01 BP 5716 Ouagadougou 01 Tél.: 30-00-63

Saisie: L'Appel Photocomposition-Impression: **AICD** Tél.: 30-74-93 THE PROPERTY OF

## Détente - Services

### BONNES PAROLES, PAROLES CHOISIES

paroles de Dieu (Coran)

"Quiconque obéit au messager obéit certainement à Allah" (Sourate 4, verset 80)

"En effet, vous avez dans le messager d'Allah un excellent modèle (à suivre), pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment" (Sourate 33, verset 21).

"Et il ne prononce rien sous l'effet de la passion; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée" (Sourate 53, versets 3 et 4).

Paroles du Prophète (Hadith)

Selon Abou Hourayra (que Dieu lui accorde sa satisfaction). le messager vous commanderez le bien et interdirez de Dieu (bénédiction et salut de Dieu sur lui) a dit : "savez-vous qui a fait faillite?".

Ils dirent : "Nous considérons comme failli parmi nous celui qui a perdu son argent et ses biens".

Il dit : "le failli de ma communauté est Paroles de l'Imam Ali à son fils Hascelui qui viendra le jour de la résurrection ayant fait la prière, observé le jeune et payé l'impôt-Zakat. Il vient après avoir insulté celui-ci, accusé celui-là de dévergondage, mangé l'argent de tel autre, répandu le sang de celui-là et frappé tel autre. On répartit ses bonnes actions entre ses victimes et, si elles ne suffisent pas à le racheter auprès d'elles, on prend de leurs péchés, on les jette sur lui et il est ensuite jeté en enfer". (Rapporté par Moslem).

Abou Saïd Al Khoudri (que Dieu lui accorde sa satisfaction) rapporte qu'il a entendu dire le messager de Dieu (bénédiction et salut de Dieu sur lui) : "Que celui d'entre vous qui voit une

chose repréhensible la corrige de sa main!

midhi).

S'il ne le peut de sa main, qu'il la corrige avec sa langue !

S'il ne le peut avec sa langue, que ce soit avec son cœur.

Et c'est là le degré le plus faible de la foi". (Rapporté par Moslem).

Al-Ashir rapporte à partir de Houdheyla (que Dieu leur accorde sa satisfaction) que le prophète (bénédiction et salut de Dieu sur lui) a dit : "par celui qui tient mon âme dans sa main,

le mal ou bien vous ne serez certainement pas loin de voir Dieu envoyer sur vous un châtiment venant de lui. Vous l'invoquerez alors et IP ne répondra pas à votre appel" (Rapporté par' Attir-

san: Extrait d'une lettre de Ali B. Abi-Tolib à son fils Al-Hassan (que la paix soit sur eux) rédigé à lladirin, au retour de Silfin. "Mon fils. dans ses rapports avec autrui, prends-toi toimême pour critère : désire pour tes semblables ce que tu désires pour toi, et épargne-leu ce que tu voudrais t'évi-

Fréquente les gens de bien et tu sera des leurs; fuis les mauvais gens et tu t'en distingueras" (De Nahdjol Balâgha).

> Une sélection de Ahmad Yassir

#### Informations utiles

OuagadougouPompiers (18) 30-69-47/48 Hopital Amb. 30-65-44Police secours: 30-63-83/71-00

Gendarmerie: 30-68-130NEA: 30-60-73 Radio-télé: 30-66-24/27SONABEL: 30-61-00/63-39 HFM: 30-85-47/31-28-58Radio (AC) 31-60-60

#### Transports

Aéroport: 30-65-15/19 Air Afrique: 31-37-08

Air Ivoire: 30-62-07 Air Algérie : 31-23-01

Air France: 33-40-61/30 Air Burkina: 33-67-63

Aéroflot: 30-71-29 SCFB: 30-72-16 Faso Tours: 30-74-87 SOGE-

BAF: 30-36-27 Bourro & Frères: 31-07-16 Sans

frontière: 30-46-75 Les rapides (Taxis): 31-43-43

### LES PHARMACIES DE GARDES

Mal

Du 03 au 10

Carrefour - Hôpital - Tibo - Wend Kuuni - Diawara - Kadiogo - Saint Julien - Vidal - Nankiah - Kambou Assia

Du 10 au 17

Amitié - Dunia - Keneya - Wend Denda - Bethania - Ecoles -Sahel -Rivage - Concorde

Avenir - Maré - Saint-Lazare - Wend Lamita - Indépendance - Kaboré

Du 17 au 24

- Nouvelle - Siloé - Centre Du 24 au 31

Benkadi - Heera - Paix - Faso - Espoir - Liberté - Progrès - Talba -Poste - Yobi

Juin

Du 1er au 07

Fraternité Goulmou - Kamin - Naaba Koom - Savane Jeunesse - Maignon - Sud - Yennenga - Providence Du 07 au 14

Carrefour - Hôpital - Tibo - Wend Kuuni - Diawara - Kadiogo - Saint Julien - Vidal - Nankiah - Kambou Assia Du 14 au 21

Amitié - Dunia - Keneya - Wend Denda - Bethania - Ecoles - Sahel -Rivage - Concorde

Du 21 au 28

Avenir - Maré - Saint-Lazare - Wend Lamita - Indépendance - Kaboré Nouvelle - Siloé - Centre

Du 28 Juin au 05 Juil,

Benkadi - Heera - Paix - Faso - Espoir - Liberté - Progrès - Talba -Poste - Yobi

### Te calemanastanique

la vue de la nouvelle lune du mois "Mouharram" correspondant au 8 mai 1997 s'ouvre le 🗘 🛝 nouvel an islamique 1418 de l'ère Hégirienne; et, nombreux sont les musulmans qui l'ignorent. Une occasion donc pour nous de faire un rappel sur le calendrier islamique, à savoir son histoire et son importance dans la vie du musulman.

Historique du calendrier musulman Les Arabes reconnaissaient leurs dates préislamiques du temps en se basant sur la construction de la Kaaba érigée par leurs ancêtres Abraham et Ismaël (PSE : Paix et salut sur eux) et, par coulume nommaient les années d'après les événements particuliers qui s'y déroulaient à l'époque. En effet, ils commençèrent leur année avec Mouharram. Plus tard, sous le règne de Ma'ad IbnAd-nân, ensuite, sous celui de Ka'b Ibnluway, et à la fin sur l'année des éléphants coïncidant avec la date de naissance du prophète Mouhammad (Saw) puis selon la

venue de l'Islam. Mais après la mort du prophète (PSL) les savants et les sages conseillers se retrouvèrent en assemblée autour d'Oumar pour spécifier une date au sujet du

début à fixer au calendrier musulman. Ils avaient devant eux quatre propositions dont chacune pouvait être considérée comme date efficace et

notable. Ce sont: 1) La naissance du prophète Mouhammad (PSL)

(entre le 12 et le 17 Rabioul Awwal);

2) Le début de sa mission (le 27 Radjâb); 3) Son émigration à Médine : l'Hégire. (Il s'étale de la fin du mois de Soifar au vendredi 12 Rabioul

awwal); 4) La date de sa mort (le 28 soifar).

Bref, l'Hégire fut retenu comme date du commencement du calendrier musulman car, c'est après cet événement que l'Islam fut fermement établi. Cependant quelques uns d'entre eux proposèrent que le calendrier commença par le mois de Rabioul

Awwal. De façon succinte, ils décidèrent finalement d'adopter Mouharram comme premier mois du calendrier islamique.

Les mois lunaires à travers le coran et la sounna Allah le Très-Haut a déterminé la lune pour que les gens puissent reconnaître l'année en celle-ci, et leur

permettre de faire leur calcul.

L'année lunaire se découpe suivant les douze rotations de la lune, chacune d'elles se reconnaît à l'apparition de son croissant. Les mois du calendrier musulman sont alors douze (12) et le nombre de jour est 354,53 dans l'année, car le mois lunaire moyen est de: 29 jours 12 heures 44 mn et 2,8 secondes. "Le nombre des mois pour Dieu est douze dans le livre de Dieu le jour ou il créa les cieux et la terre. Parmi eux quatre sont sacrés".

Coran verset 36 du chapitre 9. Les douze mois islamiques sont :

Mouharram, Soifar, Rabioul Awwal, Rabioul Sâni, Djamadioul Awwal, Djamadioul Sâni, Radjâb, Chaabấne, Ramadhâne, Chawwal, Zil Qua'ah, Zil Hidja.

Parmi les douze mois suscités quatre sont sacrés et expliqué par le prophète Mouhammad (PSL) en ces termes: "L'année est composée de douze mois, parmi lesquels quatre sont sacrés : Zil qu'adah, Zil Hidja, Mouharram et Radjâb "

La philosophie des mois sacrés

Ces quatre mois sont sacrés pour les raisons suivantes:

- le pillage et la guerre y sont interdites ainsi que toute esfusion de sang afin de permettre aux gens de s'adonner au devoir spirituel du petit pélerinage (Ouma) et du grand pélerinage (Hadj) et en même d'échanger leurs marchandises en toute sécurité.

- pour permettre le rapprochement des peuples à travers la solidarité, l'exhortation au bien et aux actes de dévotion comme le jeûne.

En effet, il est moustahab ou souhaitable de jeûner : tout le mois de Radjâb et même celui de cha'abane, ou autant de jour qu'on peut; le 25 et le 29 Zil qua'dah, du 1er au 9 Zil Hidja et, le 1er, le 3 et le 7 Mouharram.

- pour amener les gens à oublier les actes blâmbales entre autres le pillage, le vol et la guerre, au profit d'une paix durable.

- En fin, l'examen de conscience.

Si le calendrier islamique nous concerne, en tant que musulmans, alors au mois de Mouharram par lequel débute la nouvelle année islamique, chaque musulman ne manquera pas de faire le point de ses actions de l'année précédente et par delà de toute son existence entre autres:

A-t-il été un vrai monothéïste?

- A-t-il exhorté sa famille et ses proches parents dans la voie de Dieu?

 A-t-il observé la recommandation envers la femme, celle de ne pas la menacer même avec une fleur "vivez avec elle avec gentillesse".

- A-t-il été gentille envers ses enfants et leur assuret-il une bonne éducation religieuse?

- A-t-il songé à rompre avec le célibat?

- A-t-il été bon, juste et équitable envers surtout son voisin? - Les enfants ont-ils été respectueux et obéissant

envers leurs parents? - La femme a-t-elle été respectueuse et obéïssante

envers son mari?

Bref, si oui, le fidèle doit implorer Dieu de lui donner la performance dans l'effort.

Si non, il doit faire un retour vers Dieu, donc un repentir et réouvrir une nouvelle page de sa vie.

Pour tout dire, chez le fidèle musulman, Mouharram, le nouvel an marque un examen de conscience à la lumière des prescriptions divines afin de tourner une nouvelle page de sa vie et regarder vers un avenir prometteur. Baro Hamadi The transfer of the state of the

## JEUX ET LOSSIRS

"Distrayez-vous et jouez, je déteste qu'on dise que votre réligion est rigide" (HADITH).

### **Sharif Souley**

### Mot caché N°015

#### "DERVERTISSEMENT"

BANJO; BASE BALL; BASKET-BALL; BOXE; CAMP CHEVAL; CINÉMA; COURSE; ECHEC; FOOT-BALL; HAND-BALL; LECTURE; MUSIQUE; SKI ; VEDETTE; VÉLO; VOL-

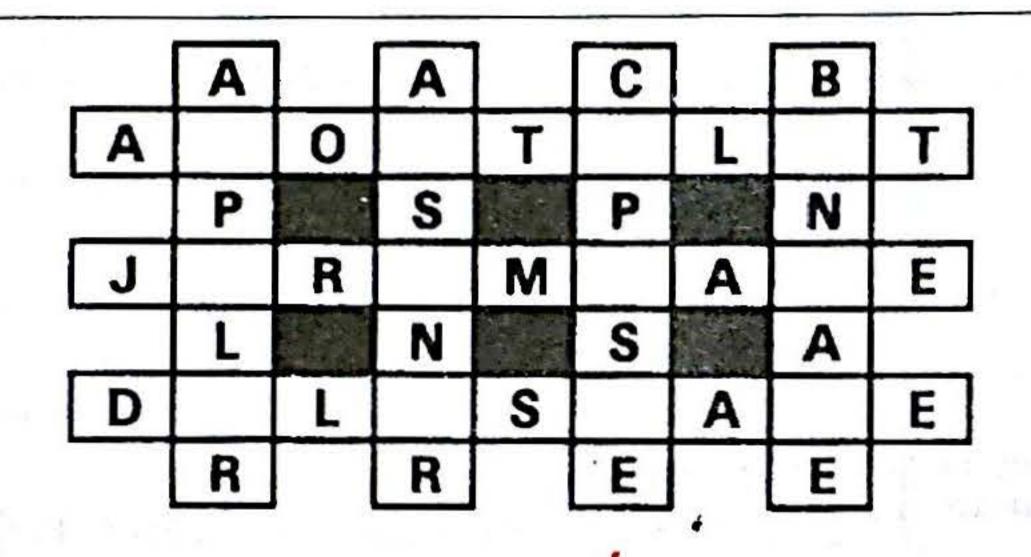
LEY-BALL; YOGA

В	A	S	E	В	A	L	L	J	V
A	E	L	L	A	В	T	0	0	F
S	E	L	0	S	U	0	۲	Έ	>
K	R	A	7	K	X	L	C	٥	E
E	5	В	7	1	E	E	Н	d	۵
T	T	D	A	Y	С	S	E	I	E
В	С	Z	В	0	H	R	<b>&gt;</b>	S	T
A	E	Α	0	G	E	U	Α	J	T
L	L	Н	X	A	C	0	L	M	E
L	Α	M	E	N	1	С	Α	M	P

### Croisement N° 003

Complétez les mots avec les lettres suivantes :

A-D-E-E-E-E-G-I-O-P-S-T



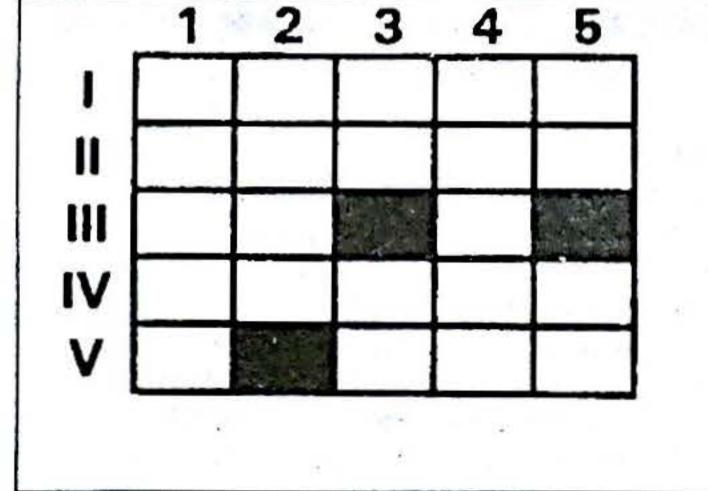
#### Mots croisés N°015

#### HORIZONTALEMENT

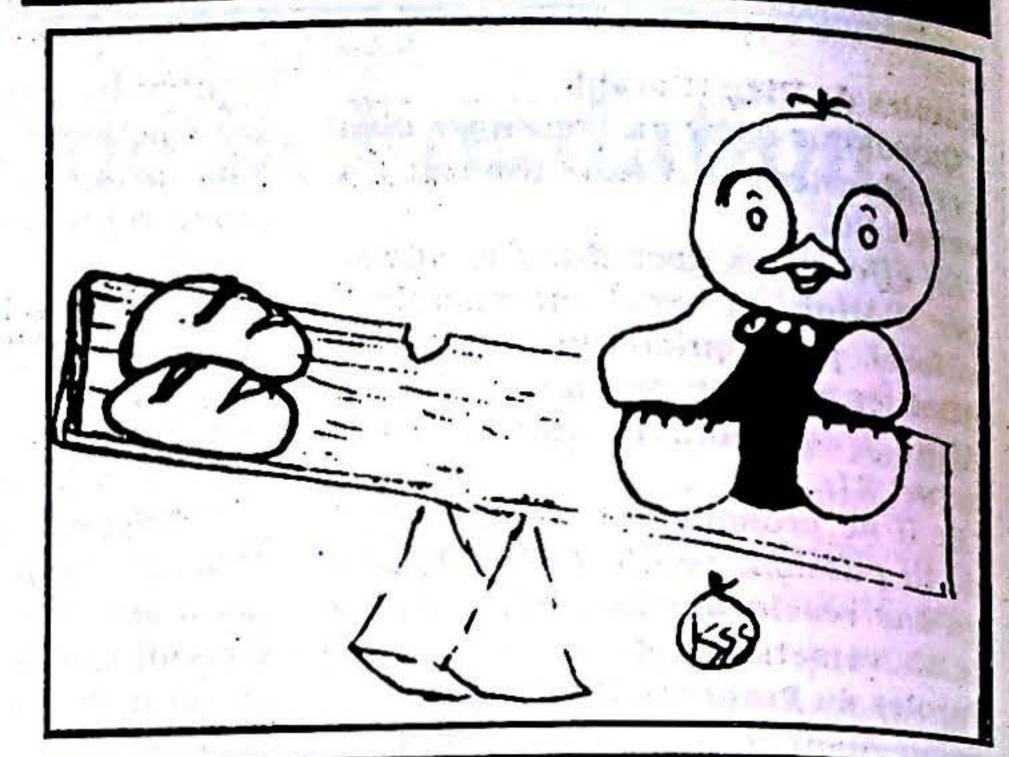
I - Lainage feutre II - Synonyme de chêne vert III - Adverbe de lieu IV -Féminin de eux V - Epoque

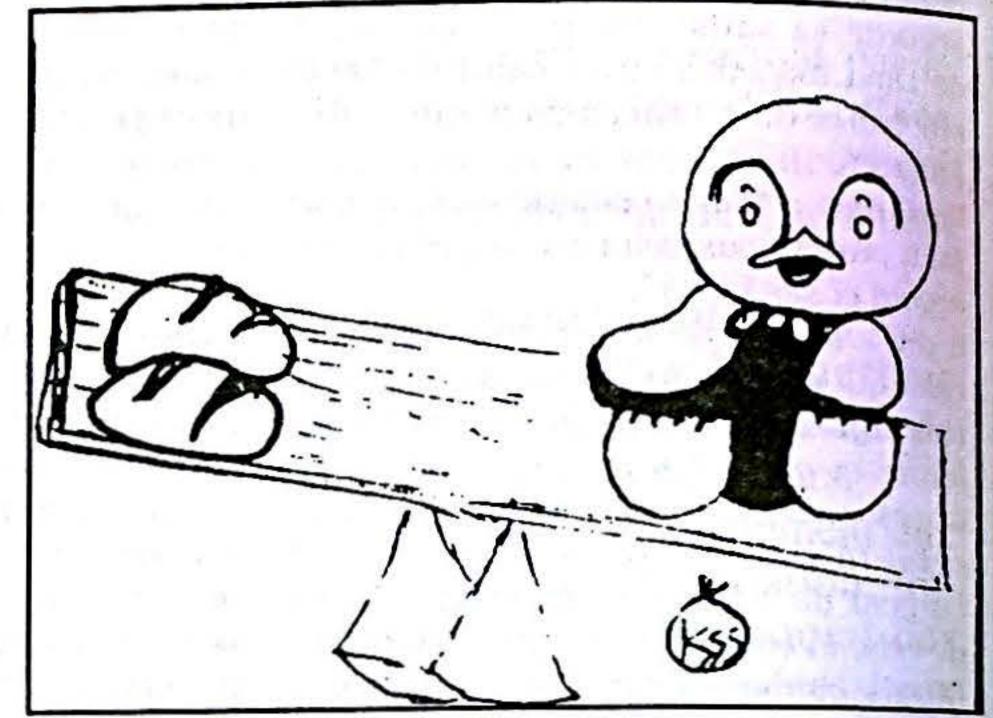
#### VERTICALEMENT

1 - Etablissement 2 - Organe de la vue
3 - De le - Détermine les noms 4 Intenter en justice 5 - Adv de négation
- pron. pers.



### LES 5 DIFFERENCES





#### Solutions

1 Cheuveux 2 - Pain 3 - Bouche 4 - Planche 5 - Bras droit

Solutions des jeux précédents. S A I N T

#### Mots croisés N°014

Croisement N° 002

	1	2	3	4	5
1	В	Α	L	A	1
11	E	R	0	S	
III	C	R	I	S	E
IV	H	E	R	E	S
٧	E	T		Z	S

2. 3	G	*	Α		G		S	1
S	E	U	T	0	R	_	E	L
	Z		T	53	A		C	
В	E	L	E	M	2	_	T	
	R		N	7	-1	1	91	
P	A	R	T	1	T	-	0	١
	L		E		E		N	

## BILLET: Le foulard qui dérange!

Il paraît que le foulard des musulmanes dérange beaucoup. Ça alors ! un simple foulard qui dérange tant? Sous toutes les latitudes, dans l'entreprise de diabolisation de l'islam, on s'attaque à certains de ses symboles : le coran, le voile, la mosquée, etc...

La haine qu'on a pour le voile traduit le dégré de répulsion à l'égard de l'Islam On a du mal à accepter l'autre, on veut confiner sa foi dans le ghetto du folklore. Refuse-t-on à d'autres de porter la croix, de coiffer la Kippa juive ou de porter l'étoile de David?

Pourquoi denie-t-on à la femme et la fille musulmanes le droit de porter son voile. Le voile est agressif et ostentatoire? Ah bon!

- Et ces tenues excentriques qui laissent transparaître des morceaux de seins?

- Et ces mini-jupes qui exposent les jambes à tous les regards?

- Et ses maquillages et dépigmentations qui agressent la pudeur?

Tout cela ne choque pas? IL faut être un malade spirituel pour ne pas le croire. Si on tolère et accepte que des gens se déshabillent à la limite, qu'on permette également à celles qui veulent décemment s'habiller de le faire. Cela relève tout simplement du bon sens.

"La guerre du foulard" n'a pas sa raison d'être parce que le foulard est inoffensif, il ne fait pas de mal. Celles qui portent le foulard n'en font pas un problème. De quoi vous mêlez-vous? Messieurs et Mesdames de la 25e génération ? est-ce votre tête qui le porte? Est-ce votre argent qui le paye?

De grâce, laissez les voilées en paix! Sous prétexte d'une "laïcité archaïque à la française" élevée au rang de religion, des chefs d'établissement au Burkina ont interdit le voile.

Mais acceptent toutes sortes de tenue sexy, choquantes, insultantes et indécentes. Tout simplement parce qu'avec ces tenues, on se "rince correctement les yeux".

Mon Dieu, que.....les! Ils sont malades.

Tipa-Tipa